

Etudiants jamais inscrits à l'Université Paris Nanterre et ayant confirmé leur avis favorable sur eCandidat

Pour Réaliser votre inscription administrative en ligne vous devez :

Du Lundi 09 Juillet 2018 au Mercredi 25 Juillet 2018 inclus ou à partir du 21 Août 2018

1. Vous acquitter en ligne de la "**Cotisation Vie Etudiante et de Campus**"
Vous devrez vous connecter sur la page <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour obtenir votre attestation de paiement ou d'exonération et votre code CVEC, qui sera à renseigner dans l'étape suivante.
Pour toute question ou assistance sur cette démarche contactez la plateforme au 01.40.51.62.00.
2. Vous connecter sur <https://iaprimo.parisnanterre.fr>
Il vous sera demandé :
 - Un identifiant (il commence par EC suivi de votre n° eCandidat, que vous retrouvez sur votre courrier d'admission)
 - ainsi que votre date de naissance.
3. **Créer votre Environnement Numérique de Travail** <https://identite.parisnanterre.fr>
4. Vous connecter sur votre Environnement Numérique de Travail (<http://ent.u-parisnanterre.fr>) afin de pouvoir **téléverser toutes les pièces requises**. (les pièces demandées dépendent de votre situation)
5. Télécharger le guide de l'étudiant 2018-2019 à l'adresse cva.parisnanterre.fr onglet Formation et Scolarité, rubrique Scolarité générale et retrouvez toutes les coordonnées de vos interlocuteurs pour cette année.
6. Consultez le site web de l'IUT (cva.parisnanterre.fr) ou de l'UFR Sitec (ufr-sitec.parisnanterre.fr) pour connaître vos dates et lieux de rentrée et toute autre information utile.



Nous attirons votre attention sur le fait que votre carte étudiant et votre document de scolarité ne vous seront expédiés par voie postale qu'après téléversement complet de toutes les pièces requises.

- pour toute démarche réalisée après le 17 Juillet 2018, la carte d'étudiant et le document de scolarité seront expédiés par voie postale fin Août, début Septembre ou remis en main propre par votre secrétariat pédagogique.

- toutes les pièces demandées doivent avoir été transmises et validées par l'administration avant le 28 Septembre 2018 au plus tard. Au-delà de cette date, votre inscription administrative sera annulée.

Pour information une fois votre inscription finalisée (pièces requises téléversées et validées par nos soins) vous pourrez retrouver votre CERTIFICAT de SCOLARITE sur votre ENT rubrique « scolarité ».